

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	15

Séance du 31 mars 2026

Date de la convocation
26 mars 2026

Date de la séance
31 mars 2026

N°2026_03T_04

Programmation pluriannuelle de
travaux de voirie

Le trente et un mars deux mille vingt-six à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude LÉVÊQUE.

Présents : Claude LÉVÊQUE, Chantal WAGNER, Benoît LEBON, Brigitte GODART, Nicolas TROUSSET, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Jean-Noël GODIN, Guillemette FLEURY, Maud WAGNER, Julie PUTTEMANS, Virginie GOULETTE, Frédéric LEFEVRE, Audrey POTAUFEUX

Absents avant donné procuration : Estelle BOUZIDI représentée par Virginie GOULETTE

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, lequel dispose que le conseil municipal règle par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

VU les compétences en matière de voirie de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

VU la délibération n° 2025-11-05 du 27 novembre 2025, relative à la modification de la programmation pluriannuelle de travaux de voirie,

CONSIDÉRANT que toutes opérations de voirie demandées à la Communauté Urbaine du Grand Reims doivent être formalisées par une délibération d'intention,

CONSIDÉRANT la réunion qui a eu lieu en présence du technicien voirie du Pôle Territorial de Fismes Ardre et Vesle, le 22 juillet 2025, présentant le résultat des diagnostics techniques portant sur l'état des voiries de la commune,

CONSIDÉRANT la proposition du Maire et des adjoints, réunis le 30 mars 2026, de conserver la programmation pluriannuelle définie par le conseil municipal lors de la réunion du 27 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de confirmer la programmation pluriannuelle des travaux de voirie comme suit, par ordre de priorité :

1/ rue de Montigny, rue du Presbytère et rue Basse du Petit Moulin (enfouissement des réseaux et réfection de la voirie) ;

2/ rue des Petits Prés, rue de la Fontaine et rue des Fourbettes et la rue des Jardins (reprofilage et gravillonnage bi-couche).

3/ rue Saint-Antoine (enfouissement des réseaux et réfection de la voirie).

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces travaux.

Le Maire,
Claude LÉVÊQUE

La secrétaire de séance,
Chantal WAGNER



Date de transmission de l'acte: 16/04/2026
Date de reception de l'AR: 16/04/2026

051-215104159-2026_03T_04-DE
A G E D I